

Objet : Service Public Régional de l'Orientation Sud Drôme 2015 –Action complémentaire dans le cadre du CTEF

La Présidente expose :

La loi du 5 mars 2014 précise les compétences respectives de l'Etat et de la Région dans le domaine de l'orientation, cette dernière ayant en charge d'organiser le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) tout au long de la vie et d'en coordonner les actions sur son territoire.

Le Schéma rhônalpin de développement du SPRO tout au long de la vie est confié, au niveau de chaque territoire, aux animateurs CTEF et structures d'animation CTEF, en lien avec les élus pilotes Régionaux.

A cet effet un projet territorial de Service Public Régional de l'Orientation doit être élaboré pour les trois années à venir. Celui-ci se concrétise par :

- Un diagnostic territorial de l'orientation
- Une organisation des différents niveaux de services sur le territoire (accueil-information-conseil-accompagnement)
- Des actions permettant de développer les collaborations/coopérations inter-structures de l'accueil-information-orientation, favorisant la connaissance des métiers, des emplois et précisant l'organisation de la coordination avec les dispositifs existants afin de faciliter l'orientation tout au long de la vie

Afin de garantir la déclinaison opérationnelle et l'animation du SPRO jusqu'au 31 décembre 2015, la Présidente propose de solliciter la région Rhône-Alpes pour un financement de cette animation.

Cette animation bénéficie d'un financement à 100 %, pour un montant prévisionnel de 8 840€.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation extérieure	6 000 €	Région Rhône-Alpes	8 840 €
Coordination de l'animation (12 jours SMBP) Gestion administrative et financière (4 jours SMBP)	2 340 €		
Frais de déplacement	500 €		
TOTAL	8 840 €	TOTAL	8 840 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU